



Lundi 20 décembre 2021

## Fêtes de fin d'année

### Les déchets de Noël, ce n'est pas un cadeau pour la nature. Gérons-les correctement !

Durant les fêtes de fin d'année, le volume de déchets collectés en France est supérieur de 20 % aux autres périodes de l'année. Une fois les paquets ouverts, que faire de ses déchets ? La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre vous propose un petit tour d'horizon des poubelles d'un lendemain de Fête...

Horaires et accès  
à la déchèterie  
des Montagnes du Giffre



→ La déchèterie est accessible aux particuliers et aux professionnels du territoire.

> Adresse : 4268 route de Samoëns - Lieu-dit Jutteningen - 74440 Taninges

> Horaires : jusqu'au 30 avril, la déchèterie est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Fermeture exceptionnelle les vendredis 24 et 31 décembre après-midi.

→ La déchèterie est accessible uniquement avec un pass' (carte personnelle).

> Pour obtenir le pass d'accès, les usagers peuvent effectuer les démarches directement sur

[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)

> Des formulaires papier sont disponibles dans les mairies et à l'accueil de la Communauté de Communes à Taninges.



Illustration : Virginie STADELMANN

#### LES PAPIERS CADEAUX

1 La grande majorité est recyclable et peut être déposée dans un conteneur bleu. Les papiers cadeaux en plastique, à l'aspect particulièrement brillant et qui résistent quand on les déchire, sont à jeter avec les ordures ménagères.

#### LES CARTONS D'EMBALLAGE

2 Ils sont recyclables. Attention, les cartons bruns, petits ou gros, ne sont pas à déposer dans les conteneurs bleus ou avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une valorisation spécifique et sont à déposer à la déchèterie.

#### LES FENÊTRES EN PLASTIQUE SUR LES EMBALLAGES

3 Ces fenêtres sont constituées de plastique qui n'est pas recyclable. L'idéal est de les détacher du carton et les mettre avec les ordures ménagères.

#### LES ÉLÉMENTS DE CALAGE ET DE PROTECTION

4 Seuls les éléments en cartons peuvent aller au tri ou à la déchèterie. Tous les éléments en plastique, en polystyrène ou le papier à bulles sont à jeter avec les ordures ménagères.

#### LES ÉLÉMENTS DE CERCLAGE

5 Les fils de fers, agrafes... sont à jeter avec les ordures ménagères.

#### LE SAPIN DE NOËL

→ Le sapin naturel doit être amené à la déchèterie, il sera ainsi broyé et composté.

6 → Le sapin en pot, s'il est encore vigoureux, sera replanté et aura droit à une nouvelle vie.

→ Le sapin artificiel peut être conservé pour l'année prochaine ; s'il est cassé, il doit être amené à la déchèterie

#### LE SAC À SAPIN

7 Ce n'est pas un sac poubelle. Il ne dispense pas de déposer le sapin à la déchèterie.

#### LES PILES

8 Elles doivent être déposées dans des points de collecte à disposition dans les grandes surfaces ou à la déchèterie. Vous pouvez aussi préférer les piles rechargeables.

[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières | 74440 Taninges | 04 50 47 62 00 | [accueil@montagnesdugiffre.fr](mailto:accueil@montagnesdugiffre.fr)